

# LES EPI (ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

C'est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou utilisé par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité au travail. L'EPI protège contre un risque spécifique et est soumis à des règles strictes concernant sa conception, sa mise à disposition et son utilisation.

La réglementation définit **8 familles d'EPI**, catégorisées selon le type de protection fourni :

- ① La protection de la tête (casques, cagoules et autres systèmes)
- ② La protection des ouïes (bouchons d'oreilles, casque anti-bruit)
- ③ La protection des yeux et du visage (lunettes de sécurité ou écrans faciaux)
- ④ La protection des voies respiratoires (appareils respiratoires isolants ou filtrants contre aérosols et gaz)
- ⑤ La protection des mains (gants contre différentes catégories de risques)
- ⑥ La protection des pieds (chaussures, bottes)
- ⑦ La protection du corps (vêtements de protection)
- ⑧ La protection contre les chutes de hauteur (ceintures, harnais, LSPCC, etc...)

## **TSI = Tenue de Service et d'intervention**

Utilisé lors des interventions de secours à personne, lors d'une garde et pour certaines interventions diverses. Un GHV (Gilet Haute Visibilité) est rajouter par-dessus la veste lorsqu'on intervient sur la voie publique.



## EPI pour feux de structure (Tenue de feu)

Utilisé lors de feux urbains.



## Tenue pour le SR (Secours Routier)

Utilisé lorsqu'on part avec un fourgon sur un accident de la circulation.



## Tenue pour les FDF (Feu De Forêt)

Utilisé lorsque l'on intervient pour un feu de forêt



Il existe également des EPI pour chaque spécialités présentent chez les SP.

